

Faut-il horodater les décomptes de salaire archivés ?

Réponse courte

Non, aucun texte ne l'impose. Un décompte archivé sans horodatage reste parfaitement valable, et sa date n'est discutée que si quelqu'un la conteste sérieusement.

Ce que l'horodatage qualifié apporte est une **présomption** : le règlement eIDAS y attache l'exactitude de la date et de l'heure indiquées, ainsi que l'intégrité des données auxquelles il se rapporte (article 41). Sans lui, ces deux points doivent être démontrés par celui qui s'en prévaut.

L'utilité réelle se situe ailleurs qu'à l'archivage courant. Elle apparaît lorsque le décompte est **régénéré** : un document réédité cinq ans plus tard peut différer de celui qui avait été remis — taux mis à jour, libellés modifiés, arrondis recalculés — sans qu'aucune fraude soit en cause. Un export horodaté à l'émission fige la version transmise et supprime cette discussion.

Définition

L'**horodatage électronique qualifié** est un service de confiance qui atteste que des données existaient à un instant déterminé. Il ne dit rien de l'auteur ni du contenu : il fige une date et un état.

Il se distingue du **cachet électronique qualifié**, qui rattache le document à une personne morale, et de la **signature qualifiée**, qui identifie une personne physique et équivaut à la signature manuscrite.

Conditions d'exercice

L'horodatage se justifie là où la date est en jeu, non partout.

Situation	Horodatage utile	Motif
Archivage courant des décomptes	Non	Aucune contestation attendue sur la date
Décompte susceptible d'être régénéré	Oui	Figé la version effectivement remise
Preuve d'un envoi à date certaine	Non pertinent seul	Le récépissé ou l'accusé de transmission joue ce rôle
Délai se comptant au jour près	Oui	Sécurise le point de départ
Document dont l'antériorité fonde un droit	Oui	Établit l'existence à une date
Signature électronique à valider des années plus tard	Oui	Atteste que le certificat était valide au moment de la signature

Modalités pratiques

Un horodatage se pose à l'émission, jamais à la contestation : appliqué après coup, il n'atteste que le jour où il a été apposé.

Geste	Marche à suivre
Émission	Horodater l'export mensuel de paie, plutôt que chaque décompte
Portée	Vérifier que l'horodatage couvre le fichier réellement transmis
Conservation	Archiver le jeton d'horodatage avec le document
Prestataire	S'assurer qu'il est qualifié au sens du règlement eIDAS
Migration	Conserver ensemble le document, le jeton et la référence du prestataire
Alternative gratuite	Calculer une empreinte à l'émission et la consigner dans un registre daté

Pratiques et recommandations

L'horodatage par lot est plus efficace que l'horodatage unitaire. Un export mensuel figé et horodaté couvre l'ensemble des décomptes émis, pour un coût réduit, et se produit aussi facilement qu'un document isolé.

L'empreinte numérique est l'alternative que peu d'entreprises connaissent. Calculée à l'émission et consignée dans un registre daté, elle permet de démontrer qu'un fichier n'a pas changé, sans recourir à un service payant — moins solide qu'un horodatage qualifié, mais infiniment mieux que rien.

L'horodatage ne remplace ni la conservation ni la remise. Il fige un état à une date ; il ne prouve ni que le document a été transmis au salarié, ni qu'il a été conservé dix ans comme l'exige l'article 16 du Code de commerce. Ces trois questions se traitent séparément.

Cadre juridique

Référence	Objet
Règlement (UE) 910/2014, article 41	Présomption d'exactitude de la date et d'intégrité attachée à l'horodatage qualifié
Article <u>L.125-7</u> du Code du travail	Remise mensuelle du décompte exact et détaillé du salaire
Article 16 du Code de commerce	Conservation des pièces de paie pendant dix ans à compter de la clôture de l'exercice
Article 1322-1 du Code civil	Intégrité de l'acte et identification du signataire
Loi du 17 juillet 2020	Désignation de l'ILNAS comme organe de contrôle des services de confiance

Aucun texte n'impose d'horodater les décomptes : l'intérêt apparaît lorsque le document peut être régénéré différemment. Horodatez l'export mensuel plutôt que chaque bulletin, et conservez le jeton avec le fichier.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.